

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 FÉVRIER 2013**

**Délibération n° D-2013-6**

**SITE DE L'ANCIENNE USINE ERNA BOINOT - RÉHABILITATION D'UN  
BÂTIMENT ASSOCIATIF - PRUS OPERATION E10TER - AVENANTS  
N°1 AUX LOTS 1 ET 4 ET AVENANT 2 AU LOT 2**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/01/2013

Affichage du Compte-Rendu  
Sommaire :  
le 11/02/2013

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJALUT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Hüseyin YILDIZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS

**Direction Patrimoine et Moyens**

**SITE DE L'ANCIENNE USINE ERNA BOINOT -  
RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT ASSOCIATIF -  
PRUS OPERATION E10TER - AVENANTS N°1 AUX  
LOTS 1 ET 4 ET AVENANT 2 AU LOT 2**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment abritant les associations « Cirqu'en scène » et « Théâtre de la Chaloupe » sur le site de l'ancienne usine Erna Boinot, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe dont le mandataire est l'économiste Brosseau Métrés Etudes (BME) par décision L.2122-22 du 9 novembre 2011.

L'avenant n°1 approuvé par décision du 17 février 2012, a modifié la composition de cette équipe.

D'autre part, ce projet a fait l'objet de différentes délibérations du Conseil municipal :

- le 20 juin 2011 : autorisation donnée à Madame le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'équipement de l'association « Cirqu'en scène » ;
- le 28 novembre 2011 : approbation du contrat à souscrire avec le Conseil Général des Deux-Sèvres pour la mise en œuvre du programme Proxima « Communes » et autorisation donnée à Madame le Maire à signer ledit contrat et les documents s'y rapportant ;
- le 20 février 2012 : approbation du plan de financement relatif à cette opération et autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter des participations financières auprès de partenaires ;
- le 17 septembre 2012 : attribution des neufs lots composant les marchés de travaux ;
- le 21 décembre 2012 : validation de l'avenant n° 1 du lot 2.

En cours de chantier, des adaptations techniques et des modifications de prestations initiales doivent être apportées :

- Pour le lot 2 : Suite à la démolition des revêtements muraux et du placoplâtre, des impondérables sont apparus. Il s'avère, en effet que le mur de la façade nord de l'équipement n'est pas porteur, contrairement aux prévisions. Aussi, pour des raisons de solidité et de sécurité, il est indispensable de déposer ce mur et de construire un mur porteur.

De plus, suite à la démolition de l'ensemble des cloisons et plafonds, certains éléments de zinguerie qui devaient être remplacés se sont avérés en bon état et n'ont plus lieu d'être remplacés. Par ailleurs, suite aux différentes recommandations de l'inspection du travail, des adaptations doivent être apportées pour l'optimisation de la sécurité du chantier (filet de protection, analyses complémentaires...);

- Pour le lot 1 : Certaines prestations, initialement prévues sont supprimées, de par la construction d'un nouveau mur sur la façade nord (bouchage des allèges de certaines baies) ;

- Pour le lot 4 : Dans la salle d'expression, l'épaisseur et la résistance de la cloison s'avèrent plus faibles que prévus ; la dépose et la construction d'une nouvelle cloison est indispensable. De plus, dans un souci de cohérence et d'esthétique de l'ensemble, il apparaît nécessaire de modifier la couleur des dalles de plafonds.

Par ailleurs pour le lot 2, les heures insertions contractuelles sont diminuées à hauteur de 38 h.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'avenants.

N°	Intitulé	Titulaire	Montant initial du marché (toutes tranches comprises € TTC)	Montant avenants précédents (€ TTC)	Montant de l'avenant (€ TTC)	%	% total	Montant marché + avenant (€ TTC)
1	Gros œuvre	Sarl MAZET	22 156,52	0,00	- 2 093,91	-9,45	-9,45	20 062,61
2	Remplacement de couverture – Renforcement de charpente	SMAC	230 290,17	- 8 970,00	-12 596,39	- 5,47	-9,36	208 723,78
4	Cloisons sèches – plafond – Isolation – Menuiseries bois	AUDIS	95 984,72	0,00	2 152,82	2,24	2,24	98 136,54

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 1 et 4 et l'avenant n°2 au lot 2 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER